ACTE D'ADHESION

COLLEGE DES EDITEURS DE LIVRES ET/OU COLLEGE DES EDITEURS DE PRESSE

CFC - 20, rue des Grands-Augustins - 75006 PARIS
Société de perception et de répartition des droits de reproduction
par reprographie de la Presse et du Livre,
agréée par le Ministre de la Culture.

1 - IDENTIFICATION DU POSTULANT

• Nom et prénom ou raison sociale du postulant

.....

.....

.....

• Statut juridique

❒ personne physique
❒ société (préciser la forme) .....
❒ association
❒ autre (préciser) .....

• Adresse .....

.....

.....

.....

• Téléphone ..... Télécopie .....

2 - REPRESENTANT AUPRES DU CFC

• Nom ..... Prénom .....

• Fonction .....

• Téléphone ..... Télécopie .....

➠ **Voir Notice page 4**

3 - ENGAGEMENTS DU POSTULANT

Par le présent acte, le postulant sollicite son admission au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) aux fins de représentation, d'exercice et de défense,
pour la France et pour tous les autres pays (à l'exception de

.....

.....

.....),

des droits de reproduction par reprographie attachés aux journaux, périodiques, livres ou documentations qu'il édite ou à la réalisation desquels il contribue, conformément aux articles L 122-10 à L 122-12 du Code de la propriété intellectuelle.

Le postulant déclare avoir pris connaissance des Statuts et Règlement Intérieur de la Société – mis à disposition sur son site internet (www.cfcopies.com) – et y adhérer.

Lorsque le postulant procède, conformément à l'article 18 des Statuts, au reversement de redevances, il respecte les conditions de transparence, de montants et de célérité garanties par la Société. Il s'engage à rendre compte, à la Société, des versements qu'il effectue dans le délai fixé par le Comité.

4 - COLLEGE(S) AUQUEL OU AUXQUELS LE POSTULANT SOUHAITE APPARTENIR

Indiquez, en fonction de la nature de votre activité, celui ou ceux des Collèges auxquels vous souhaitez appartenir :

❒ Collège des Editeurs de Presse

❒ Collège des Editeurs de Livres

➠ **Voir Notice page 4**

5 - REPERTOIRE

• Noms commerciaux ou marques exploités par le postulant

.....

.....

.....

.....

.....

• Titres des publications ou des œuvres publiées par le postulant (en cas de besoin, joindre le ou les catalogues des titres disponibles)

.....

.....

.....

.....

.....

• Votre société exerce-t-elle l'activité d'éditeur de livres ou de presse à titre principal et habituel ?

❒ Oui

❒ Non (préciser) .....

.....

6 - DROIT D'ENTREE AU CFC

160 euros par part sociale - Montant à faire parvenir par chèque libellé à l'ordre du CFC - 20, rue des Grands-Augustins - 75006 PARIS.

Fait à ....., le .....

(Cachet et signature du postulant)

➠ **Voir Notice page 4**

NOTICE

L'article 14 des Statuts du CFC prévoit que les membres de la Société se constituent, en fonction de la nature de leur activité, en trois Collèges réunissant les porteurs de part qui ressortissent aux catégories suivantes :

- les auteurs et des sociétés d'auteurs,
- les éditeurs de presse,
- les éditeurs de livres.

Au moment de votre demande d'admission, vous devez donc désigner le Collège auquel vous souhaitez appartenir.

Il se peut que, pour tenir compte de la diversité de votre activité, vous souhaitiez appartenir à deux Collèges (exemple : Collège des éditeurs de presse et Collège des éditeurs de livres).

Dans cette hypothèse, il est nécessaire que vous souscriviez une part sociale pour chaque Collège de rattachement.

Vous devez joindre à votre demande d'adhésion tous les éléments que vous jugerez utiles à l'établissement de la part de l'activité d'édition de livres ou de presse par rapport à l'ensemble des activités du postulant.

IMPORTANT - N'omettez pas de joindre au présent acte une copie de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (K bis) ou d'un document établi par une administration publique prouvant l'activité du postulant.

Pour consulter les Statuts du CFC :

http://www.cfcopies.com/images/stories/pdf/CFC/Statuts-ReglementInterieur.pdf

Version papier sur demande

➠ **Voir Notice page 4**